



Conseil de la Vie Associative

Réunion de bureau du 15 juin 2016

Maison des Associations

Participants

Membres du CVA présents : liste jointe

Elus / services mairie :

- Sophie Simonnet (Maire adjoint en charge de la vie associative)
- Céline Robert (Directrice de la Proximité)
- David Osmont (Responsable MDA)
- Cécile Chenebault (Assistante responsable MDA)

Ordre du jour de la réunion :

- Point sur les commissions thématiques
- Présentation des différentes instances de concertation de la Ville

➤ **Point sur les commissions thématiques :**

1. "Place aux assos" : 3 septembre 2016
(PJ : communiqué de presse)

Suite à la réunion avec les membres du groupe animation du CVA :

- L'implantation a été revue par rapport à 2015, le Théâtre n'est plus envisagé pour cette édition 2016, celle-ci sera davantage axée autour de la rue Saint-Pierre et place de la République.
- Le système des tickets pour la restauration des participants va être simplifié.
- L'accent sur la visibilité des associations participantes est privilégié (mise en place d'un tour de cou spécifique ou Ville de Caen et d'un annuaire des associations présentes).

Le 10 juin dernier, les associations pré-inscrites étaient au nombre de 150. Une quarantaine de demandes sont encore en attente. La confirmation de l'ensemble des inscriptions sera apportée lors d'une réunion le 29 juin.

Le Rail Miniature s'interroge sur le faible nombre d'inscrits. Sophie Simonnet précise qu'elle fera un point avec Matthieu Gasser pour voir si une relance est nécessaire auprès des associations sportives ou dans un autre domaine.

La question est posée sur l'éventuelle présence de groupements de mutuelles pour faire connaître les droits et notamment les nouvelles obligations. Suite aux échanges avec les membres du bureau du CVA, il est décidé de ne pas accepter la présence de banques ou mutuelles lors de cette manifestation pour le moment. Si ces organismes souhaitent mettre en place des réunions d'information, il est préférable de s'adresser à la MDA, comme cela a déjà été fait.

Le choix a été fait par la municipalité de ne plus organiser de festival thématique autour du développement durable mais de mettre davantage cette pratique au cœur des différents événements Ville. Ce sera le cas pour l'édition 2016 de Place aux assos (toilettes sèches, garage/ réparation vélos, mobilier recyclé, information traitement déchets...)

Une association propose de réaliser un flash mob en amont de la manifestation pour communiquer sur "Place aux assos". L'information sera diffusée auprès de Matthieu Gasser, en charge de l'évènement, pour l'organiser.

Démosthène revient sur le problème de la date. Sophie Simonnet précise le souhait de faire coïncider avec la fin d'éclat de rue et que cela n'est pas possible le week-end suivant car il s'agit du week-end de rentrée des commerçants.

2. Animation MDA : "journée des assos" le 24 septembre 2016 (PJ : déroulé de la journée)

Deux réunions ont eu lieu afin de faire des propositions sur cette journée. Celle du 18 avril a rencontré quelques difficultés pour rassembler tous les membres du groupe. La journée complète semble trop longue, les horaires suivants ont donc été proposés : 8h30-13h.

Ainsi différents temps pourraient composer cette matinée :

- Diffusion d'interviews réalisées par Zone d'ondes en amont de la manifestation
- Plénière du CVA animée par Grégory Autier
- Echanges autour d'un questionnaire diffusé en amont aux associations sur l'utilité et la définition du CVA (dépouillement automatisé).
- Apéro/repas partagé
- Ateliers/débats avec Arnaud Vasselin et Guillaume Bonnet autour de la relation associations/collectivités
- Présentation de la démarche d'observatoire de la vie associative

Suite à différentes questions des associations présentes, David Osmont précise que des questions pourront être rajoutées au questionnaire de l'observatoire suivant les besoins. Sophie Simonnet précise que celui-ci sera soumis aux membres du CVA.

Certains pensent que les 2 questions du questionnaire sur le CVA sont peut-être un peu réductrices. David Osmont précise que ce choix a été fait par manque de temps et pour plus de simplicité à mettre en œuvre. Sophie Simonnet explique que si elles souhaitent détailler les actions du CVA, les associations pourront le faire lors de la journée et éventuellement élargir le groupe.

David Osmont reviendra vers les membres de la commission pour l'organisation de la journée. L'animation pure MDA sera abordée vers octobre 2016.

➤ **Fonctionnement des instances de concertation**

Les Conseils de quartier ont été institués par la Loi « démocratie de proximité » promulguée le 27 février 2002.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée **les conseils citoyens**.

Dans une logique de cohérence, la Ville de Caen a souhaité que ces deux

dispositifs s'appuient sur une architecture commune.

Le règlement intérieur des conseils de quartiers citoyens a donc été remis à jour en s'appuyant sur le cadre des conseils citoyens.

Véritables outils de la démocratie de proximité, les conseils de quartiers citoyens permettent aux habitants de s'impliquer davantage dans la cité. Ces instances consultatives favorisent le dialogue entre les habitants et la Municipalité, et entre les habitants eux-mêmes.

Tout habitant de Caen ou toute personne exerçant une activité à Caen (représentant(e) d'association, commerçant (e)...) peut se porter candidat au conseil de quartier citoyen, sans condition d'âge, ni de nationalité.

Les conseils de quartiers citoyens sont régis par un règlement intérieur qui précise ses modalités de fonctionnement général.

Chaque conseil de quartiers citoyen est composé de 60 conseillers de quartiers titulaires et 60 conseillers de quartiers suppléants. Ils sont répartis comme tels :

- **un collège d'habitants** : 20 tirés au sort sur les listes électorales (+ 20 suppléants) et 20 volontaires (+ 20 suppléants)
- **un collège d'acteurs locaux** : 20 volontaires représentants d'associations, de collectifs déjà constitués, de professions libérales ou de commerçants (+ 20 suppléants)

Les conseillers travaillent par "groupe de projet ". Un bureau les accompagne : le conseiller municipal délégué de quartier, un vice-président conseiller de quartier et 4 conseillers référents. Ils se réunissent régulièrement en assemblées plénières par quartier ou par pôle de vie.

Chaque conseil s'engage avec la Ville dans un "**contrat de quartier**" :

- **Quatre projets maximum** sont imaginés et définis par les conseillers, à partir des besoins et des priorités des quartiers.
- **Ils peuvent porter sur tous les sujets correspondant aux compétences de la Ville** : aménagement (voirie, espaces verts, cadre de vie), animation, commerce, etc.
- **Établis pour 5 ans** sur la base d'un **diagnostic de territoire**, la Ville s'engage à les mettre en œuvre dès validation en conseil municipal à la rentrée 2015.

LES DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION DE PROXIMITE

